



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 130490

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'article L. 814-13 du code du commerce. Un décret doit prévoir la liste des actes de procédures envoyés ou reçus par les administrateurs et mandataires judiciaires qui peuvent faire l'objet d'une communication par voie électronique. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130490

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2216

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)